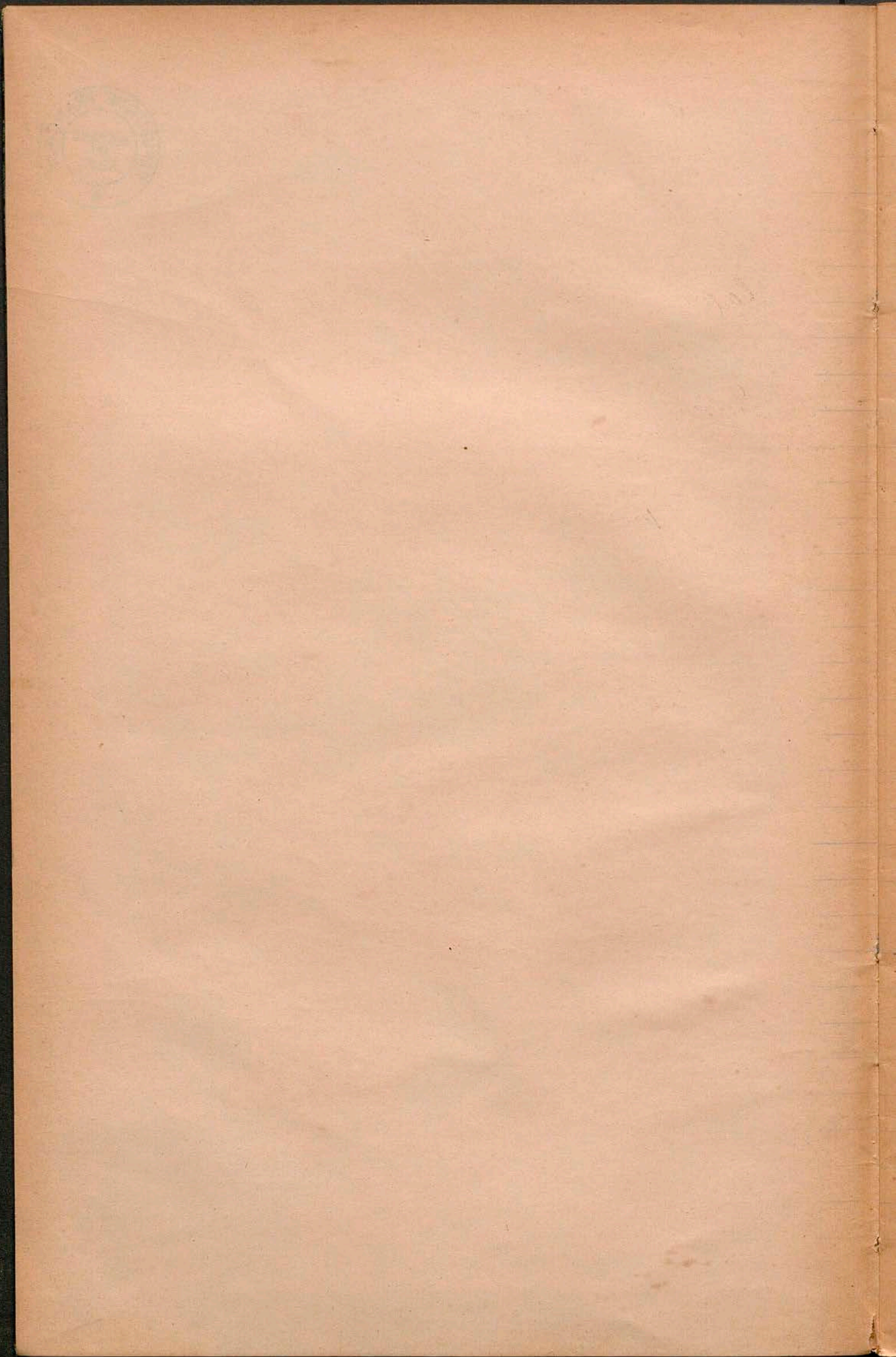


COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant approbation d'une Convention signée, le 9 juillet 1884, entre la France et l'Italie, pour la **garantie de la propriété littéraire et artistique**. (N° 30, session extraordinaire 1884.)
— Nommée le 18 novembre 1884.

MM.

- 1^{er} BUREAU : BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE.
2^e — DONNOT.
3^e — ÉDOUARD CHARTON.
4^e — BARDOUX.
5^e — CHARDON.
6^e — DE VOISINS-LAVERNIÈRE.
7^e — EUGÈNE PELLETAN.
8^e — MICHAUX.
9^e — CASIMIR FOURNIER.



Séance du 20 gr 1884.

La commission relative à la convention franco-italienne sur la propriété artistique et littéraire, s'est réunie à 1 heure, sous la présidence d'âge de M. Barthélémy St Hilaire. M. Chardon est secrétaire d'âge.

La commission maintient au bureau :

Comme président, M. Barthélémy St Hilaire;

Comme secrétaire, M. Chardon.

Ensuite la commission procède à l'examen du projet de loi qui lui est soumis.

Après quelque discussion, la commission nomme comme rapporteur, M. Bardoux.

La séance est levée à 1 h. 1/2.

Le secrétaire,

A. Chardon

Le président

B. St Hilaire

Séance du 4 Décembre 1884.

M. le Rapporteur lit son rapport.

La Commission adopte le rapport à l'unanimité.

La séance est levée à 2 heures.

Le secrétaire,

A. Chardon

Le Président

B. St Hilaire